

## **Déclaration de Tunis**

Les Maires et les représentants des villes du Maghreb, réunis à Tunis les 25 et 26 septembre 2017, pour échanger leurs savoir faire sur la construction de Partenariats Public Privé au service de villes solidaires,

### **Considérant :**

- les liens culturels, historiques, géographiques qui les rapprochent,
- les défis économiques, sociaux, environnementaux auxquels ils doivent faire face,
- l'engagement réaffirmé de la société civile au service d'un développement local inclusif,
- la volonté exprimée par les représentants des Chambres professionnelles de participer activement à la mise en œuvre de politiques territoriales citoyennes,
- la disponibilité de l'expertise de gestion du secteur privé pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

### **Déclarent solennellement leur intention de :**

- partager régulièrement leurs expériences en matière de mise en œuvre d'outils de partenariats entre les secteurs publics et privés,
- s'organiser en réseau régional afin de renforcer leurs capacités d'intervention au service d'un développement économique locale partagé,
- faciliter la participation des représentants du secteur privé et des réseaux associatifs à tous les niveaux de prises de décisions concernant le développement local,
- s'engager à toujours plus de transparence dans la conduite de leurs actions en faveur du développement global et solidaire de leurs villes respectives.

- opérer des efforts internes d'assainissement budgétaire et de maîtrise des ressources existantes, notamment en ce qui concerne les crédits de fonctionnement, pour dégager de l'épargne nécessaire à la constitution d'une capacité d'autofinancement suffisante au développement des Partenariats Public Privé,
- veiller à accorder une importance capitale aux études de faisabilité et à apporter une attention particulière aux études d'impact environnemental et social.

**Appellent l'ensemble des chefs d'Etat et de Gouvernement à apporter un soutien nécessaire :**

- à la constitution du réseau d'entente et de coopération qu'ils entendent créer,
- aux initiatives législatives et réglementaires qu'ils susciteront, notamment dans le cadre des processus de décentralisation, afin de faciliter la constitution de Partenariats Public Privé soucieux des intérêts partagés qu'ils représentent,
- à la constitution, auprès des Ministères concernés, de structures de conseil afin de permettre aux collectivités locales de développer plus facilement des projets de Partenariats Public Privé,
- au développement d'un cadre de formation des acteurs publics sur les matières juridiques, économiques et financières en lien avec la pratique des Partenariats Public Privé.